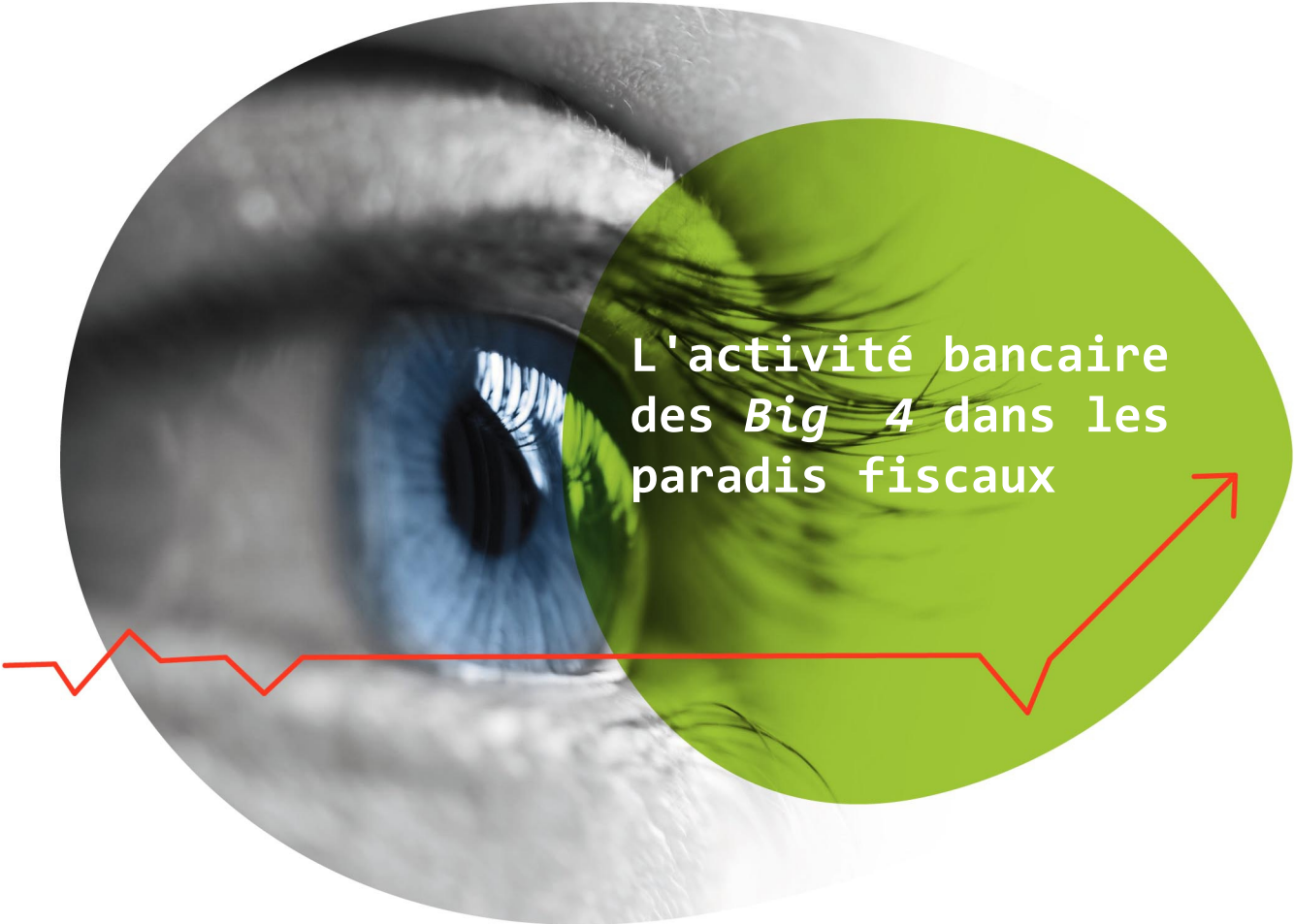


Analyse



L'activité bancaire des *Big 4* dans les paradis fiscaux

La longue marche vers la
transparence

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

L'activité bancaire des Big 4 dans les paradis fiscaux

La longue marche vers la transparence

Chaque année depuis deux ans, Financité publie une analyse¹ qui fait état de la présence des quatre grandes banques belges dans des paradis fiscaux.

Consécutivement à l'entrée en vigueur d'une nouvelle directive européenne au 1^{er} janvier 2015, le reporting « pays par pays » des banques est censé avoir gagné en qualité. État des lieux sur la base des rapports annuels 2015.

En quelques mots :

- Ce que la directive européenne change en matière de transparence quant à la présence des 4 grandes banques belges dans des paradis fiscaux.
- Analyse des données disponibles depuis 3 ans.
- L'obligation de transparence pousse-t-elle les banques à quitter les paradis fiscaux ?

Mots clés liés à cette analyse : banques, transparence, paradis fiscal, régulation, Commission européenne

1 Introduction

La mise en œuvre de la Directive européenne 2013/36/UE², en son article 89, prévoit que les établissements financiers (sur base consolidée³) fournissent les informations suivantes, ventilées par État membre et par État tiers dans lesquels ils sont établis :

- leur(s) dénomination(s), la nature de leurs activités et leur localisation géographique ;
- leur chiffre d'affaires ;
- leur nombre de salariés sur une base équivalent temps plein ;
- leur résultat d'exploitation avant impôt ;
- les impôts payés sur le résultat ;
- les subventions publiques reçues.

Pour chacune des BIG 4 (BNP Paribas Fortis, KBC Bank, Belfius et ING), nous avons collecté les données concernées dans les rapports respectifs. Nous présentons et analysons les résultats dans les sections suivantes.

1 Annika Cayrol, 2015, « Transparence et paradis fiscaux : progrès en cours », Réseau Financité, disponible sur : <https://www.financite.be/fr/reference/transparence-et-paradis-fiscaux-progres-en-cours>

Annika Cayrol, 2014, « les banques et les paradis fiscaux », réseau Financité, disponible sur :

https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/ac_les_banques_et_les_paradis_fiscaux_def.pdf

2 Cette directive porte principalement sur les conditions d'accès à l'activité bancaire et au contrôle prudentiel. Elle constitue le socle principal de ce que l'on nomme plus communément le CRD IV – soit la directive sur les exigences de fonds propres. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013L0036&from=FR>

3 Ensemble des sociétés retenues pour établir les comptes consolidés du groupe qu'elles forment. En général, le périmètre de consolidation comprend la société mère et les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote. http://pechesbancaires.eu/glossaire_P.html#perimetre

Avant de vous livrer le résultat de ce travail, nous souhaitons toutefois souligner que la chasse aux données, malgré l'obligation de *reporting*, demeure une activité à risque. En effet, le format des rapports, les intitulés des informations, des entités concernées (banque vs groupe, filiale belge vs activité globale) sont autant de pièges susceptibles de générer des erreurs dans la recherche, et donc aussi dans les résultats présentés.

Afin de donner une meilleure idée de cette réalité... et en ce qui concerne les BIG 4, l'information recherchée peut se trouver dans le rapport annuel, mais s'agit-il de celui de la banque, du groupe ou de la filiale belge ? Globalement, ils sont tous disponibles, plus ou moins en libre-service sur les sites web des institutions. En revanche, la plupart d'entre eux font plusieurs centaines de pages, aussi la recherche en « plein texte » par mots clés est alors indispensable. Mais ici non plus, pas de standard : si pour certains une section « reporting pays par pays » existe en tant que telle, dans de nombreux cas, elle n'existe pas, il faut donc tâtonner autour de « CRD IV », « art. 89 », « DIR 2013/36/UE »... Un travail de limier... Parfois, la section « pays par pays » porte sur une partie seulement du périmètre, une autre partie de l'information se trouvant ailleurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons, cette année, la possibilité de corriger les données relatives à ING, qui ont été présentées de manière incomplète dans nos précédentes analyses.

Enfin, que penser d'un *reporting* pays par pays qui ne prend en compte que les activités de la filiale ? Dans le cas de BNP Paribas Fortis, la liste des pays et des activités est incomparablement plus longue pour le groupe que pour la filiale belge. Nous avons considéré que les lecteurs devaient sans doute avoir un intérêt pour les deux niveaux d'information, aussi les retrouve-t-on dans notre article. Sans bien en connaître les raisons, en revanche, les rapports ING Bank (belge ou groupe) sont identiques pour ce qui est de la partie « pays par pays ». ING, toutefois, n'est pas le groupe le plus généreux en information, notamment sur le nombre de filiales dans ces paradis fiscaux...

Le lecteur passionné trouvera, pour chacune des banques étudiées, les références et liens Internet des rapports utilisés et pourra, s'il le souhaite, obtenir tous les détails (au-delà des informations présentées dans cette analyse).

2 Liste des paradis fiscaux utilisée

Comme nous l'avions fait pour les analyses annuelles précédentes, nous nous référons à la liste des paradis fiscaux dans lesquels les banques ont des implantations telle qu'elle a été établie par le Tax Justice Network⁴.

Remarquons que la Belgique, tout comme les Pays-Bas, figure sur cette liste. Or, il se fait que l'on trouve dans les Big 4 une banque de droit néerlandais (ING) et une banque de droit français (BNP Paribas) et deux banques de droit belge (Belfius et KBC).

La position adoptée face à cette réalité institutionnelle est la suivante. Tout d'abord, nous ne considérons pas comme « paradis fiscal » le pays d'origine de la banque (les Pays-Bas pour ING, la Belgique pour la filiale BNP Paribas Fortis, pour KBC et pour Belfius).

Ensuite, nous avons également pris la décision d'exclure la Belgique, tant pour BNP Paribas (France) que pour ING dans la mesure où leur présence en Belgique s'assortit d'activités bancaires tangibles et ne se limite pas à de simples boîtes aux lettres ou à des centres de coordination occupant très peu de personnel.

4 NIAUDET, G. Secours Catholique, WATRINET, L., CCFD-Terre Solidaire, Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, « Que font les plus grandes banques françaises dans les paradis fiscaux ? », 13/11/2014. Disponible sur : <http://www.stopparadisfiscaux.fr/que-font-les-etats/la-france/article/que-font-les-plus-grandes-banques>

Rappelons aussi que l'étendue de la déclaration des banques est variable : BNP Paribas et ING ne fournissent des informations que sur les filiales de leur périmètre consolidé et seuls les pays sont précisés. Comme ces banques se limitent dans leurs déclarations, il reste envisageable que certaines filiales ne soient pas recensées... En revanche, KBC et Belfius détaillent mieux les localisations des entités (les villes sont au minimum mentionnées) et elles ont le mérite de fournir ce travail pour toutes leurs filiales.

Les tableaux établis pour chacune des quatre banques montrent, selon les données fournies par les banques, le nombre d'implantations déclarées dans les paradis fiscaux, le nombre de paradis fiscaux différents et le total des implantations dans ceux-ci.

Première observation : les données sont progressivement plus complètes depuis 2013, date de la première analyse publiée sur ce thème. Cette transparence accrue apporte des renseignements intéressants sur la présence des banques dans les paradis fiscaux.

3 Belfius

Dans le club des BIG 4, Belfius se démarque par une présence dans les paradis fiscaux significativement moindre que celle de ses principaux concurrents.

Un bon point pour la banque publique. À moins qu'il ne faille plus justement parler d'une banque « détenue par les pouvoirs publics », car on serait en droit d'attendre d'une banque publique pourrait qu'elle poursuive des missions d'intérêt général plus développées.

3.1 9 implantations dans 3 paradis fiscaux : *statu quo* en 2015

Banque	Mesure	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015
Belfius	Nombre d'implantations déclarées par paradis fiscal :	Luxembourg (3), Pays-Bas (2) et Irlande (6).	Luxembourg (3), Pays-Bas (1) et Irlande (5).	Luxembourg (3), Irlande (5), Pays-Bas (1)
	Nombre de paradis fiscaux différents :	3	3	3
	Total des implantations dans des paradis fiscaux :	11	9	9

On observe donc bien une présence de Belfius dans des paradis fiscaux, qui ont la particularité d'être tous situés dans l'Union européenne.

3.2 Volumétrie des activités...

Comme on le voit dans le tableau suivant, les données chiffrées fournissent une information complémentaire dans la description des activités réalisées dans des paradis fiscaux. Compte tenu du faible nombre de pays concernés chez Belfius et du caractère assez surprenant des données présentées ci-après, nous avons, dans ce cas précis, été rechercher dans le rapport des pistes d'explications plus détaillées que pour les points qui seront étudiés dans la suite de cette analyse. On

constate qu'en 2014, avec un chiffre d'affaires et un résultat négatif, l'impôt payé a été modéré⁵. En 2015, en revanche, les chiffres d'affaires sont positifs, ce qui n'empêche par les activités irlandaises de générer une perte de 12 millions d'euros, et un produit d'impôt de 95 000 euros (on parle bien ici d'un produit et non d'une charge). Plus étonnante toutefois, la situation au Luxembourg, où le bénéfice avant impôt est de 21 millions d'euros, assorti d'un produit d'impôt de près de 6 millions d'euros...

Ce n'est donc pas parce que l'on gagne de l'argent que l'on paye des impôts dans les paradis fiscaux... Cela soulève un nouveau coin du voile, mais cela appelle également des approfondissements afin de mieux comprendre les mécanismes qui rendent tout ceci possible.

Banque Belfius (millions d'Euro)			
	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.15
Périmètre	Liste des filiales, des entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des entreprises dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 20 % au moins du capital souscrit		
Dénomination	oui		
Nature des activités	oui, 50 types d'activités		
Localisation géographique	oui, adresses complètes		
Chiffre d'affaires	na	-77.255	71.564
Nb de salariés (base équivalent temps plein)	na	102	89
Résultat d'exploitation avant impôt	na	-97.535	9.198
Impôts payés (-)/reçu (+) sur le résultat	na	-6.381	5.993
Subventions publiques reçues(Mio)	na	0	0

Pays	Chiffres d'affaires (milliers d'EUR)	Résultat net avant impôt (milliers d'EUR)	Charges d'impôt (milliers d'EUR)
Luxembourg			
2015	36 001	21 430	5 898
2014	50 356	40 692	-9 336
Irlande			
2015	35 563	-12 232	95
2014	- 128 938	- 139 320	3 984
Pays-bas			
2015	/	/	/
2014	1 330	1 093	- 1 029

4 BNP Paribas et BNP Paribas Fortis

Dans le club des BIG 4, BNP Paribas est un groupe largement présent dans de nombreux paradis fiscaux (au minimum 18). Quant à la filiale belge BNP Paribas Fortis, son périmètre consolidé intègre a minima une présence dans six paradis fiscaux. Toutefois, puisque les rapports ne contiennent l'information que sur les pays (respect strict de la loi) et pas sur les États ou les villes, il subsiste une possibilité de requalifier les cinq pays d'implantation suivants – Portugal, Royaume-

5 in « Rapport annuel 2015– Belfius Banque – Rapport de gestion Informations générales », p.79 : il s'agit d'un retour d'impôt (3,9 Mio) pour la perte réalisée en Irlande (-139 Mio.). Disponible sur : https://www.belfius.com/FR/Media/Rapport%20annuel%202015%20FR_tcm_78-116963.pdf

Uni, Émirats arabes unis, États-Unis et Malaisie en cinq paradis fiscaux– respectivement Madère, la City, Dubaï, le Delaware et Labuan.

Ce flou souligne l'imperfection du texte légal, et ouvre la voie à une demande d'amélioration du texte afin que ce dernier contraigne réellement les banques à documenter toute présence dans des paradis fiscaux, et ce, en exigeant que soit précisé le nom de la ville, de la région, ou de l'État.

	Banque BNP Paribas Données reporting français (millions d'Euro)			Banque BNP Paribas Fortis (millions d'Euro)		
	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Périmètre	pas clairement précisé	"entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale »		pas clairement précisé	"entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale »	
Dénomination	pas précisées	seulement les "implantations incluses dans le périmètre de consolidation – succursales et filiales"		pas précisées	seulement les "implantations incluses dans le périmètre de consolidation – succursales et filiales"	
Nature des activités	pas précisée	oui, plusieurs types d'activités		pas précisée	oui, plusieurs types d'activités	
Localisation géographique	oui, par pays			oui, par pays	Lux, NL, UK + autres (dont on a repris le total, faute de précision)	

Anecdote : Le détail des pays dans lesquels opère la filiale belge « Fortis » a été difficile à trouver dans la mesure où, dans la section « 4.c Rapport pays par pays », en page 82 (2015), apparaît un pays au nom inédit de « Autres ». Après vérification, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un État récemment créé, mais bien d'une rubrique fourre-tout. C'est en fouillant jusqu'à la section 8.j que le périmètre de consolidation nous est apparu, cette fois-ci sans rubrique « Autres ».

5 Des données « groupe » et des données « filiales »

BNP Paribas Groupe : entre 157 et 333 implantations réparties dans un nombre de paradis fiscaux évoluant de 18 à 23.

BNP Paribas Fortis : entre 24 et 44 implantations réparties dans un nombre de paradis fiscaux évoluant entre 6 et 8.

Les données reprises dans le tableau suivant viennent d'une part du rapport français⁶, pour ce qui concerne le groupe (partie supérieure), et du rapport annuel⁷ de la filiale belge Fortis, pour les données nationales (partie inférieure).

Bien que les périmètres diffèrent d'une entité à l'autre, il nous paraissait utile d'en fournir les détails. Comment en effet se faire une idée des activités du groupe si l'on ne regarde que ce que fait sa main droite ?

6 BNP Paribas – Document de référence et rapport financier annuel (2015), - page 518, « 8 : Informations générales : informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice » ; disponible sur : https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/ddr_2015_bnp_paribas.pdf, et les équivalents des années 2013 et 2014

7 BNP Paribas Fortis SA – Rapport annuel 2013 – page 163 « 8 : Informations complémentaires : 8.a Périmètre de consolidation ». Disponible sur : [https://www.bnpparibasfortis.com/docs/default-source/pdf-\(fr\)/pdf-\(fr\)/rapports-financiers/rapport-annuel-2013---bnp-paribas-fortis-sa.pdf?sfvrsn=2](https://www.bnpparibasfortis.com/docs/default-source/pdf-(fr)/pdf-(fr)/rapports-financiers/rapport-annuel-2013---bnp-paribas-fortis-sa.pdf?sfvrsn=2), et les équivalent des années 2014 et 2015

Banque	Mesure	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015
BNP Paribas (France)	Nombre d'implantations déclarées par paradis fiscal :	Nombre non-précisé en 2013 : Autriche, Bahreïn, Îles Caïman, Guernesey, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Jersey, Luxembourg, Île de Man, Monaco, Panama, Pays-Bas, Philippines, Singapour, Suisse . <u>Éventuellement, dépendamment de la localisation exacte qui n'est pas précisée**</u> : Émirats Arabes Unis, États-Unis, Malaisie, Portugal, Royaume-Uni.	Autriche (8), Bahreïn (2), Bermudes (1), Îles Caïman (7), Guernesey (2), Hong Kong (10), Hongrie (11), Irlande (20), Jersey (5), Luxembourg (35), Île de Man (1), Monaco (2), Panama (1), Pays-Bas (37), Philippines (9), Singapour (pas mentionné*), Suisse (7). <u>Éventuellement, dépendamment de la localisation exacte qui n'est pas précisée**</u> : Émirats Arabes Unis (2), États-Unis (103), Malaisie (2), Portugal (9), Royaume-Uni (58) .	Autriche (9), Bahreïn (2), Bermudes (1), Îles Caïman (6), Guernesey (2), Hong Kong (11), Hongrie (11), Irlande (20), Jersey (5), Luxembourg (31), Île de Man (1), Monaco (2), Panama (1), Pays-Bas (35), Philippines (1), Singapour (7), Suisse (7), Taiwan (5). <u>Éventuellement, dépendamment de la localisation exacte qui n'est pas précisée**</u> : Émirats Arabes Unis (2), États-Unis (98), Malaisie (2), Portugal (10), Royaume-Uni (61).
	Nombre de paradis fiscaux différents :	16, voire 21	17, voire 22	18, voire 23
	Total des implantations dans des paradis fiscaux :	non communiqué	au moins 159, voire jusque 333	au moins 157, voire jusque 333
BNP Paribas Fortis	Nombre d'implantations déclarées par paradis fiscal :	Autriche (2), Bermudes (1), Hongrie (3), Luxembourg (9), Pays-Bas (9), Suisse (2) et possiblement la City, puisque présence au Royaume-Uni (15), et au Delaware, puisque présence aux États Unis (3)	Autriche (3), Bermudes (1), Hongrie (3), Luxembourg (8), Pays-Bas (11), Suisse (2) et possiblement la City, puisque présence au Royaume-Uni (17), et au Delaware, puisque présence aux États Unis (4)	Autriche (3), Hongrie (3), Luxembourg (8), Pays-Bas (9), Suisse (1) et possiblement la City, puisque présence au Royaume-Uni (16), et au Delaware, puisque présence aux États Unis (4)
	Nombre de paradis fiscaux différents :	6, voir 8	6, voir 8	6, voir 8
	Total des implantations dans des paradis fiscaux :	au moins 26, voire jusque 44	au moins 28, voire jusque 49	au moins 24, voire jusque 44
* Données manquantes sur le nombre d'implantations mais bien présente dans le tableau du compte de résultat et effectif par pays.				
** Certains territoires dans ces pays, respectivement Labuan, Madère, Dubaï, La City et l'État du Delaware, sont considérés comme des paradis fiscaux.				

5.1 Volumétrie des activités

En 2015, on observe une augmentation du chiffre d'affaires et de l'emploi dans des paradis fiscaux, tant pour le groupe que pour la filiale belge. Les montants sont significatifs, puisqu'il s'agit de milliers d'emplois et de centaines de millions d'euros, comme on peut le voir dans le tableau ci-après.

Globalement, tant au niveau du groupe qu'au niveau de la filiale, des impôts ont bien été payés ; y compris en 2014, alors que le groupe totalisait une perte de plus d'un milliard avant impôt.

	Banque BNP Paribas Données reporting français (millions d'Euro)		
	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Chiffre d'affaires	6.182	5.954	6.723
Nombre de salariés sur une base équivalent temps plein	18.243	18.926	19.441
Résultat d'exploitation avant impôt		-1.009	1.807
Impôts payés (-)/reçu (+) sur le résultat		-121	-278
Subventions publiques reçues(Mio)		0	0

Banque BNP Paribas Fortis (millions d'Euro)		
31/12/13	31/12/14	31/12/15
na	987	1.057
na	2.871	3.217
na	635	592
na	-116	-124
na	0	0

6 KBC

Le *reporting* pays par pays diffère selon que l'on se réfère au groupe KBC ou à KBC Banque. Les données reprises dans ce chapitre se réfèrent aux rapports annuels de la banque⁸, puisque ce sont dans ces derniers que nous avons trouvé l'information recherchée. En 2013, ce *reporting* spécifique a fait l'objet d'une parution « à part »⁹, ce qui n'a pas simplifié son identification.

	Banque KBC (millions d'Euro) (= Groupe moins KBC Assurances)		
	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Périmètre	"principales filiales"	"toutes les filiales"	
Dénomination	seulement les principales filiales	oui, toutes	
Nature des activités	oui, 13 types d'activités	oui, 34 types d'activités	
Localisation géographique	partie : villes et pays	oui, toutes : villes et pays	

6.1 97 implantations dans 13 paradis fiscaux en 2015

En 2015, le nombre d'implantations augmente alors que la banque n'est plus active dans les deux paradis fiscaux suivants : les îles Caïman et Wilmington (que nous avons, depuis 2014, considérée comme étant la ville située dans l'État du Delaware).

KBC, dans son *reporting*, précise non seulement le pays mais également la ville et/ou l'État, ce qui

⁸ Annual Report for 2015 • KBC Bank • p.99 (on y trouve aussi les données 2014). Disponible sur : https://www.kbc.com/en/system/files/doc/investor-relations/Results/JVS_2015/JVS_2015_BNK_en.pdf

⁹ Disponible sur : https://www.kbc.com/fr/system/files/doc/investor-relations/9-Bank-info/country_by_country_reporting_en.pdf

va plus loin que le strict prescrit légal et participe d'une meilleure transparence.

	Mesure	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015
KBC	Nombre d'implantations déclarées par paradis fiscal :	Îles Caïman (na), Hong Kong (na), Hongrie (2), Irlande (2), Luxembourg (1), Monaco (na), Pays-Bas (1), Singapour (na), Suisse (na).	Îles Caïman (4), Delaware (1), Hong Kong (3), Hongrie (10), Irlande (30), Jersey (8), Luxembourg (14), Île de Man (1), Monaco (1), Pays-Bas (8), Singapour (1), Suisse (1), Îles Vierges Britanniques (1) et Londres (5) et Wilmington* (1),.	Delaware (3), Hong Kong (3), Hongrie (11), Irlande (31), Jersey (7), Londres (12), Luxembourg (15), Monaco (1), Pays-Bas (7), Singapour (1), Suisse (1), Îles Vierges Britanniques (1)
	Nombre de paradis fiscaux différents :	9	15	12
	Total des implantations dans des paradis fiscaux :	inconnu pour de nombreux pays	89	93

* Il existe plusieurs villes aux États-Unis qui se nomment Wilmington, dont une au Delaware. Nous prenons pour hypothèse qu'il s'agit de celle-ci.

6.2 Volumétrie des activités

L'activités de KBC dans des paradis fiscaux est significative et on observe, en 2015, une belle croissance du chiffre d'affaires (+ 400 millions d'euros), pour atteindre 1238 millions d'euros.

L'emploi, lui aussi, augmente, pour se rapprocher des 5000 équivalents temps-plein.

Des impôts sont payés tant en 2014 qu'en 2015, pour un total qui en revanche suscite des questions : en effet, alors qu'entre 2014 et 2015, les bénéfices passent de 104 Mio € à 620 Mio €, soit une hausse de 516 Mio €, le total d'impôt payé passe de 77 à 81 Mio €... soit une hausse clairement plus faible...

Bien entendu, à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de fournir d'explication à ces apparentes « bizarreries », dont la clé exigerait une étude fine des législations fiscales nationales.

	Banque KBC (millions d'Euro) (= Groupe moins KBC Assurances)		
	31/12/13	31/12/14	31/12/15
Chiffre d'affaires	na	833	1.238
Nb de salariés (base équivalent temps plein)	na	4.482	4.844
Résultat d'exploitation avant impôt	na	104	620
Impôts payés (-)/reçus (+) sur le résultat	na	-77	-81
Subventions publiques reçues(Mio)	na	0	0

7 ING

Les données reprises dans cette analyse sont issues des rapports annuels ING Bank, et non plus ING Group, comme cela a été le cas par le passé. L'information reprise y est plus complète et elle est issue des « notes relatives aux comptes annuels consolidés d'ING Banque ».

L'information fournie se limite au prescrit légal : pas de détail quant aux villes et aux États qui pourraient être des paradis fiscaux. Il flotte donc une incertitude sur le nombre réel de paradis fiscaux dans lesquels la banque exerce des activités.

Malgré des recherches approfondies et des contacts répétés avec la banque, nous n'avons pas réussi à identifier le nombre des implantations par pays, par activité. Seule la filiale la plus importante est reprise dans le rapport disponible.

	Banque ING			
	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.15	
Périmètre	"principales filiales"	"entités du périmètre de consolidation d'ING Belgique"		
Dénomination	seulement les principales filiales			
Nature des activités	Seuls trois types d'activités sont utilisés (banque commerciale, banque de détail et gestion de placement)			
Localisation géographique	oui, pays			

7.1 Un nombre inconnu d'implantations dans un nombre de paradis fiscaux évoluant de 9 à 13.

Dans le cas d'ING, la qualité du *reporting* relatif à la présence dans les paradis fiscaux est directement liée aux prescrits légaux, et on ne peut pas dire que l'on observe un quelconque excès de zèle en la matière.

Le respect des termes de la nouvelle directive est d'ailleurs bafoué dans son premier alinéa, puisque nous n'avons pas trouvé le détail des entités et de leurs activités par pays. Seule l'entité principale, avec son activité principale, est reprise...

Peut mieux faire, sans aucun doute.

Banque	Mesure	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015
ING	Nombre d'implantations déclarées par paradis fiscal :	Détail pas précisé		
	Nom des paradis fiscaux	Autriche, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Philippines, Singapour, Suisse, Taïwan Possiblement : Émirats Arabes Unis (Dubai), États-Unis (Delaware) Malaisie (Labuan) Royaume-Uni (la City ?)	Autriche, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Philippines, Singapour, Suisse, Taïwan Possiblement : Émirats Arabes Unis (Dubai), États-Unis (Delaware) Malaisie (Labuan) Royaume-Uni (la City ?)	Autriche, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Philippines, Singapour, Suisse, Maurice, Taïwan Possiblement : Émirats Arabes Unis (Dubai), États-Unis (Delaware) Malaisie (Labuan) Royaume-Uni (la City ?)
	Nombre de paradis fiscaux différents :	9 avérés + 4 potentiels	9 avérés + 4 potentiels	10 avérés + 4 potentiels
	Total des implantations dans des paradis fiscaux :	dans les rapports compulsés, seul le nom de la filiale principale est fournie pour chacun des pays		

8 Volumétrie des activités

	Banque ING		
	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2015
Chiffre d'affaires	1.503	1.575	2.140
Nombre de salariés sur une base équivalent temps plein	2.788	2.828	2.828
Total des actifs*	67.379	68.982	79.055
Résultat d'exploitation avant impôt	na	na	1.408
Impôts payés (-)/reçu (+) sur le résultat	na	na	-100
Subventions publiques reçues(Mio)	na	2	3
* information non requise par la Directive 2013/36/EU			

Les activités d'ING dans des paradis fiscaux sont en croissance depuis 2013, si l'on s'en tient au chiffre d'affaires et au total des actifs.

Les activités (documentées à partir de 2015) y génèrent un bénéfice avant impôt de plus 1,4 milliard d'euros, pour un total d'impôt somme toute raisonnable, de 100 millions d'euros (taux moyen d'imposition : +/- 7 %).

On notera également qu'ING est la seule des Big 4 à avoir reçu des subventions des pouvoirs publics (en l'occurrence français, le détail étant fourni dans le rapport). En revanche, aucune autre explication n'est fournie à ce propos.

9 Conclusions

La nouvelle obligation de *reporting* a clairement impacté à la hausse tant la qualité que la quantité de données relatives à l'implantation des banques dans des paradis fiscaux. Les nouvelles données chiffrées disponibles apportent une image beaucoup plus précise de ce qui se passe réellement dans chacun des paradis fiscaux concernés.

L'exercice 2015 est toutefois perfectible : des données sont parfois manquantes, mais il est à ce stade difficile d'avoir un avis tranché sur le fait qu'il s'agisse d'un manquement à la loi, plutôt que d'une difficulté d'identification (dans quel rapport, partie de rapport, annexe...), ou d'une marge d'interprétation rendue possible par la loi elle-même.

Quoi qu'il en soit, on peut se féliciter de l'avancée générale.

Nous posons, en début d'analyse, la question de savoir si l'obligation de transparence en la matière aurait un impact dissuasif sur la présence des banques dans des paradis fiscaux : il semble que rien de tel ne s'observe jusqu'ici... mais nous ne sommes qu'au début !

Il faudra sans doute pour cela que l'opinion publique s'émeuve d'une telle pratique, au point de faire vaciller les choix stratégiques des groupes bancaires... car on peut d'ores et déjà saisir la sur base des données chiffrées présentées, que l'attrait fiscal sera difficile à contrebalancer...

Olivier Jerusalmy
Décembre 2016

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des trois thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires classiques, l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.